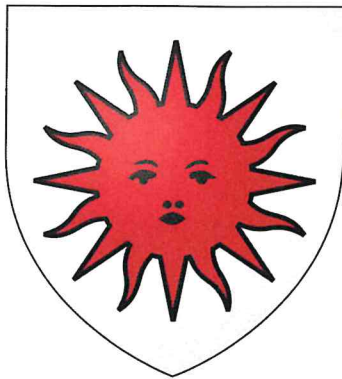




Mairie de Soleilhas

59 rue Clastre

04120 SOLEILHAS

04.92.60.42.87

contact@mairiesoleilhas.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2022-16

**Circulation interdite sur la VC12 route de Vauplane,
lors d'épisode neigeux**

Le Maire de la commune de Soleilhas, Jean-Pierre LOMBARD, arrête :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

Considérant que la route communale VC12 dite de Vauplane n'est pas déneigée par les services municipaux,

ARRETE 2022-16 :

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement sont interdits sur la route communale VC12 de Vauplane dès lors que l'enneigement ne permet plus une circulation normale, cette interdiction intervient pour des raisons de sécurité (sortie de route, blocage de véhicule...).

ARTICLE 2 : en aucun la responsabilité de la commune ne pourra être recherchée en cas d'accident de la circulation ou autre qui pourrait résulter du non-respect du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.

Fait à Soleilhas, le 6 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre LOMBARD

